



L'OTR digitalise l'obtention des laissez-passer aux frontières



Récépissé n°0254/29/10/04 HAAC... N° 934 du 13 JUN 2025

L'ÉVEIL de la nation

Hebdomadaire togolais d'informations générales - fondé en 2004 | Prix : 250 F CFA



Manipulations et appels à la violence

La jeunesse togolaise appelée à la vigilance

Assemblée régionale Afrique de l'APF

La Participation active du Togo



Kpékpakandi

La bravoure et le professionnalisme des FDS portent leurs fruits



Mégas Kozoooh

Pour en faire plus et avoir la possibilité de gagner 200% de bonus et des smartphones

yas.tg #Alèz

250F	+100F
250Mo	375Mo
*909*250# 1 jour	

1^{ER} - 10
AOÛT
2025



RÉPUBLIQUE TOGOLAISE
Ministère du Commerce, de l'Artisanat
et de la Consommation Locale



CETEF
TOGO-2000

6ÈME FOIRE

Made in Togo



**THÈME : CONSOMMONS TOGOLAIS
POUR UNE ÉCONOMIE FORTE ET DURABLE.**



+228 91 20 70 70 / 99 20 70 70



www.cetef.tg

Assemblée régionale Afrique de l'APF :

La Participation active du Togo

Les travaux de la 31ème Assemblée régionale Afrique de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF) ont connu leur épilogue le 5 juin dernier à Cotonou.

Trois jours de travaux dans la capitale béninoise ont permis aux Présidents d'Assemblées nationales et représentants des délégations parlementaires africaines et francophones d'échanger sur la géopolitique régionale, le dividende démographique, ainsi que les stratégies d'accélération de l'accès à l'énergie.

La Terre de nos aïeux y était fortement représentée par une délégation sous la houlette du Président de l'Assemblée nationale, Sevon-Tépé Kodjo Adédzé, qui a activement pris part aux échanges et réflexions sur les thématiques inscrites à l'ordre du jour de ces assises.

L'examen des situations politiques dans l'espace francophone africain a cristallisé les tensions. La rencontre de Cotonou a permis

de passer au crible la situation dans la partie Est de la République démocratique du Congo (RDC).

Faure Essozimna Gnassingbé, Président du Conseil de la République togolaise, médiateur désigné par l'Union Africaine (UA) dans la crise RDC-Rwanda a activé sa diplomatie pour un retour de la paix. Dans ce contexte délicat, l'Assemblée régionale Afrique de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF) a réaffirmé son soutien pour la réussite de sa mission.

Le rôle primordial joué par le Togo grâce au leadership de son Président du Conseil dans la résolution des crises régionales, témoigne de l'efficacité de sa diplomatie agissante et de son engagement sans faille pour la paix et la stabilité en Afrique.

A l'endroit des pays qui sont encore en transition, comme le Tchad et le Gabon, les délégués ont également exprimé leur solidarité et salué les avancées



enregistrées par ces États. Pour la circonstance la section togolaise de l'APF a également réaffirmé son attachement aux principes démocratiques et à la coopération parlementaire, en appelant à une mobilisation accrue des parlementaires francophones autour des valeurs de dialogue, de paix et de solidarité.

Au terme des travaux, l'Assemblée régionale a

adopté le nouveau règlement qui sera transmis au Bureau de l'APF pour information. En outre, elle a pris acte de la volonté du Mozambique de rejoindre l'APF. La poursuite des actions de diplomatie parlementaire dans les crises en Afrique avec l'implication de toutes les sous régions a été recommandée.

Le rendez-vous de Cotonou est une mobilisation collective pour faire de la

diplomatie parlementaire un levier efficace de paix, de développement durable et de promotion des droits fondamentaux dans l'espace francophone.

Notons que la 32e Assemblée régionale a lieu l'année prochaine à Dakar, au Sénégal, à l'invitation de la section sénégalaise de l'APF.

M.F

Suspension temporaire de visas par les USA :

Robert Dussey éclaire la lanterne des togolais

La suspension temporaire de l'accès des ressortissants togolais sur le territoire des États-Unis est actée par l'administration Trump. Cette mesure en vigueur depuis le mardi 10 juin, fait couler d'encre et de salive.

Dans un communiqué, le ministère des Affaires Étrangères, de l'Intégration Régionale et des Togolais de l'Extérieur donne des précisions sur les catégories de visas concernés.

Cette sortie officielle permet de noter que la suspension temporaire de l'entrée des ressortissants togolais sur le territoire des USA s'explique par le fait que les autorités américaines estiment qu'il y a un taux élevé de dépassement de séjour, constaté parmi certains détenteurs togolais de visas (c'est-à-dire des personnes demeurant sur le sol américain au-delà de la période autorisée).

A en croire les autorités togolaises, la suspension concerne plus les citoyens togo-

lais qui envisagent un déplacement vers les États-Unis d'Amérique. Le ministère est revenu sur les catégories de visas qui sont touchés par cette décision des États Américains.

En termes de visas, on note :

- Visas de non-immigrant B-1/B-2 : voyages d'affaires, tourisme, soins médicaux... ;
- Visas d'études et d'échange F, M et J : étudiants, stagiaires, programmes d'échange culturel ou académique ;
- Tous les visas d'immigration. Toutefois, le même communiqué fait savoir que plusieurs catégories de personnes sont exemptées de ces restrictions, à savoir :
 - Les titulaires de visas diplomatiques et officiels (A et G) ;



- Les conjoints, enfants et parents de citoyens américains (visas de regroupement familial pour proches immédiats) ;
- Les adoptions d'enfants togolais par des citoyens américains ;
- Les résidents permanents

- légaux des États-Unis (détenteurs de carte verte) ;
- Les détenteurs de visas spéciaux d'immigrant, notamment les employés ou anciens employés du gouvernement américain ;
- Les binationaux togolais voya-

geant avec un passeport d'un pays non concerné par les restrictions ;

-Les participants officiellement accrédités à certains événements sportifs internationaux majeurs.

Le ministère rappelle à l'ensemble des citoyens togolais l'impérieuse nécessité de respecter strictement les conditions de séjour dans les pays d'accueil, notamment en matière de visas, afin d'éviter que de telles décisions, aux répercussions collectives, ne se reproduisent.

Pour la suite, le ministère garde un œil sur l'évolution de la situation et maintient un dialogue constant avec les autorités américaines, dans l'optique d'un rétablissement rapide et durable de l'accès normal au territoire américain pour les citoyens togolais.

M.F

Manipulations et appels à la violence :

La jeunesse togolaise appelée à la vigilance

Depuis quelques jours, des voix s'élèvent depuis l'étranger, notamment sur les réseaux sociaux, pour inciter les Togolais à descendre la rue pour des manifestations. Derrière ces appels à manifester, souvent anonymes ou relayés par des influenceurs basés à l'étranger, se cache une stratégie bien rodée : semer le trouble, fragiliser les institutions et compromettre la paix durement acquise dans notre pays.

Face à cette situation, le gouvernement a réagi avec fermeté en publiant, le 6 juin 2025, un communiqué officiel. Il y dénonce l'utilisation malveillante des médias sociaux pour diffuser des informations erronées et inciter à la haine, à la violence et à la révolte. Le communiqué met également en garde contre l'apologie des crimes, les appels au soulèvement populaire et les atteintes graves à l'ordre public. Ces actes, insiste le gouvernement, ne relèvent ni de la liberté d'expression ni du droit à l'information, mais bien de comportements répréhensibles, punis par la loi.

Le Togo est un État de

droit. La liberté d'expression, garantie par la Constitution, s'exerce dans un cadre légal. Nul n'est au-dessus des lois. Et ceux qui, depuis l'étranger, instrumentalisent la détresse ou les préoccupations des citoyens à des fins de déstabilisation, doivent être dénoncés pour ce qu'ils sont : des marchands de chaos, souvent déconnectés des réalités du pays et indifférents aux conséquences de leurs actes.

C'est pourquoi la jeunesse togolaise est appelée à faire preuve de discernement et de responsabilité. Ne pas se laisser manipuler. Ne pas



suivre aveuglément des mots d'ordre lancés depuis des salons confortables de la diaspora. Refuser la haine et la division. Privilégier le dialogue, l'engagement civique et la défense des

valeurs républicaines.

Le gouvernement reste déterminé à garantir un environnement numérique sûr et à protéger les libertés individuelles et publiques. Il invite chaque citoyen à

s'opposer aux discours de haine et aux manipulations numériques qui mettent en péril la paix sociale.

Théophile G.

L'OTR digitalise l'obtention des laissez-passer aux frontières

Au Togo, les formalités d'entrée pour les véhicules immatriculés à l'étranger connaissent une modernisation majeure. Depuis le mercredi 11 juin 2025, l'Office togolais des recettes (OTR) met à la disposition des usagers une plateforme numérique permettant l'obtention à distance du laissez-passer, document indispensable pour la circulation des véhicules étrangers sur le territoire national.

Cette initiative, portée par la Direction du renseignement et de la lutte contre la fraude, marque une nouvelle étape dans le processus de dématérialisation engagé par l'administration fiscale togolaise. L'objectif est clair : simplifier les démarches administratives, fluidifier le passage aux frontières et renforcer la traçabilité des véhicules circulant entre les pays de la sous-région ouest-africaine.

« Le laissez-passer électronique est conçu pour répondre à des besoins concrets : permettre aux usagers de soumettre leurs demandes en ligne, assurer la traçabilité des informations et gagner en rapidité dans le traitement des dossiers », a souligné le Lieutenant-Colonel Donko Bileyô, Directrice du Renseignement et de la Lutte

contre la Fraude à l'OTR, lors de la cérémonie de lancement.

Accessible via le portail officiel www.otr.tg, le nouveau service permet aux transporteurs, commerçants et particuliers de procéder à leur demande de laissez-passer bien avant leur arrivée aux postes-frontières. Fini donc les longues files d'attente et les procédures manuelles souvent sources de

lenteurs. La réforme est saluée par les professionnels du transport, en particulier ceux des pays enclavés de la sous-région comme le Burkina Faso, le Mali et le Niger, membres de l'Alliance des États du Sahel (AES). Ces pays utilisent massivement le port autonome de Lomé comme principal point



d'accès à la mer.

« Ce nouveau système est vraiment le bienvenu pour nous. L'OTR a toujours été à notre écoute, et ce progrès confirme que le port de Lomé est véritablement le port du Sahel », s'est réjoui Zakari Hamani, président du Groupe des importateurs, chauffeurs

et acheteurs de véhicules des pays sahéliens.

L'OTR précise que le laissez-passer électronique concerne exclusivement les véhicules immatriculés à l'étranger. Il est valable pour une durée initiale de 30 jours, renouvelable deux fois, pour un maximum de 90 jours.

Avec cette innovation, le Togo confirme sa volonté d'offrir un cadre administratif moderne, sécurisé et adapté aux exigences d'un commerce transfrontalier fluide et compétitif.

Théophile G.

Kpékpakandi :

La bravoure et le professionnalisme des FDS portent leurs fruits

La lutte contre le terrorisme, véritable guerre asymétrique contre un ennemi invisible armé jusqu'aux dents, contraint les Forces de défense et de sécurité (FDS) à rester sur le qui-vive. Leur bravoure et détermination ont payé lors d'une opération à Kpékpakandi, localité située dans la région des Savanes.

Des éléments terroristes bien armés, ont été identifiés dans la nuit du dimanche 8 juin 2025 et frappés par les FDS. Cette action décisive est un succès qui nourrit l'espoir d'un lendemain plus sécurisé. Dans cette

opération, plusieurs engins à deux roues et des armes ont été saisis par les FDS.

Fidèle à leur engagement, celui de défendre l'intégrité territoriale, les FDS font de la vigilance et du professionnalisme leur crédo. A Kpékpakandi le weekend dernier, les forces de défense et de sécurité ont fait preuve d'une efficacité, prouvant leur capacité à protéger les populations togolaises contre toutes formes d'agressions terroristes.

Il ne faudrait surtout pas occulter les efforts constants de Faure Essozimna

Gnassingbé, Président du Conseil de la République. Il pèse de son leadership et de sa volonté aux côtés des FDS. Avec son soutien indéfectible, il a doté les FDS d'équipements et moyens nécessaires pour affronter les nouvelles menaces sécuritaires.

La lutte contre le terrorisme est une lutte de toute la nation. Les populations togolaises comme un seul homme ont le devoir de se dresser derrière les FDS qui ne doivent jamais céder face aux tentatives de déstabilisation.

MF



Mine de Nayega :

Le Togo entame une nouvelle ère dans l'exploitation du manganèse

Après plus d'une décennie d'attente et de tergiversations, le projet minier de Nayega, dans la région des Savanes, s'apprête enfin à entrer dans sa phase opérationnelle. Keras Resources, partenaire technique du projet, a confirmé que l'exploitation de la mine de manganèse débutera officiellement à la fin du mois de juin 2025.

La mise en production commencera à un rythme de 4 000 tonnes de minerai par mois, avec un objectif de montée progressive jusqu'à 8 000 tonnes mensuelles. Cette relance stratégique intervient alors que le marché mondial connaît une forte poussée de la demande pour les métaux de transition, portés notamment par le développement de la mobilité électrique, des énergies renouvelables et de la fabrication de batteries.

Le gisement de Nayega n'est plus sous contrôle étranger. L'État togolais en est désormais l'unique propriétaire, à travers la Société Togolaise de Manganèse (STM). Ce changement de gouvernance traduit une volonté politique forte de renforcer la souveraineté nationale sur les ressources naturel-



les, tout en positionnant le Togo comme un acteur crédible sur le marché des matières premières critiques.

Dans le cadre de son partenariat avec l'État togolais, Keras Resources continuera à jouer un rôle technique et stratégique. En vertu d'un accord signé en 2023, la société britannique percevra des honoraires de conseil équivalents à 1,5 % du revenu brut généré par la mine pour une durée de trois ans. Elle recevra

également 6 % des revenus bruts issus de Nayega pour ses services de courtage, pendant la plus courte des deux périodes suivantes : soit 3,5 ans, soit jusqu'à la vente de 900 000 tonnes de manganèse enrichi.

Avec des réserves évaluées à environ 8,5 millions de tonnes, le site de Nayega devrait être exploité pendant au moins 11 ans. Mais au-delà de la simple extraction, la stratégie gouverne-

mentale mise sur une transformation structurelle du secteur extractif : valorisation locale, transfert de compétences, création d'emplois qualifiés et insertion du Togo dans les chaînes de valeur mondiales.

Longtemps concentrée sur l'exportation de phosphates, l'économie minière togolaise amorce ainsi une diversification attendue. Ce tournant pour-

rait contribuer à faire progresser significativement la part du secteur minier dans le budget national, actuellement estimée à seulement 3 %.

En capitalisant sur le potentiel de Nayega, le Togo entend non seulement tirer un meilleur profit de ses ressources, mais aussi poser les bases d'un développement économique durable et souverain.

Théophile G.



650^{fcfa}
(* Prix détail conseillé)



600^{fcfa}
(* Prix détail conseillé)

65 cl

**LA QUALITÉ
EN GRAND
FORMAT**



AVEC DJAMA,
ON EST ENSEMBLE



3 présumés trafiquants arrêtés en possession d'une grosse défense d'éléphant puis déposés

Les agents de la Brigade de Recherche et d'Investigation (BRI) d'Atakpamé et du Ministère de l'Environnement et des Ressources Forestières (MERF), en collaboration avec EAGLE-Togo, ont arrêté le 5 juin 2025, à Talo, quartier périphérique de la ville d'Atakpamé, trois présumés trafiquants en possession d'une grosse défense d'éléphant qu'ils s'apprêtaient à vendre.

Arrêtés pour flagrant délit de détention, de circulation et de commercialisation illégale d'ivoire d'éléphant, une espèce intégralement protégée par les lois nationales et la convention CITES, les nommés A. Salam, H. Soulemame et A. Djerilou ont d'abord été placés en garde à vue avant d'être présentés au procureur près le tribunal de Grande instance d'Atakpamé, puis déférés le 10 juin 2025 à la prison civile d'Atakpamé. Ils encourent une peine de prison allant d'un à cinq ans et une amende d'un million à 50 millions de francs CFA, s'ils sont jugés.

Les présumés trafiquants, tous de nationalité Togolaise, sont impliqués dans un réseau criminel international très organisé. Ils faisaient passer en contrebande, les défenses d'éléphants à travers les frontières de la sous-région, notamment du Ghana d'où provient la gigantesque défense d'éléphant.

Pour acheminer la grosse défense d'éléphant à Atalo, les trafiquants présumés l'ont mis dans un sac à céréales, sous forme de colis. Le fournisseur, membre d'un réseau de braconniers dans la faune, a transporté l'ivoire à dos d'une moto depuis la frontière Togo- Ghana pour la région centrale du Togo aidé par ses deux complices.

A trois, ils ont selon eux, pris la route pour la ville d'Atakpamé avec l'ivoire à bord d'une voiture, jusqu'au lieu de la livraison. Le principal fournisseur faisant partie des interpellés, a avoué être l'auteur de l'abattage de l'éléphant dont il détenait la défense pour vendre à un prix de plus de trois millions de francs CFA.

Selon Soulemame H., la pointe d'ivoire appartient à Salam et qu'ils devaient la vendre à plus de trois millions de francs CFA. Salam a, lui,

reconnu être le propriétaire que l'ivoire qu'il a convoyé de Pagala pour la transaction à Atakpame et d'ajouter que les vrais propriétaires de l'ivoire sont au Ghana.

Le trafic d'espèces en voie d'extinction, comme dans de nombreux autres pays, est un problème grave qui menace la biodiversité et les écosystèmes. En effet, le trafic illégal des espèces protégées contribue à la diminution rapide des populations de certaines espèces animales et végétales, ce qui peut entraîner leur extinction.

Au Togo, le commerce illégal d'animaux sauvages, notamment les éléphants pour leur ivoire, est particulièrement préoccupant, car les efforts pour lutter contre ce fléau ont nécessité des mesures que le gouvernement a prises pour renforcer la législation, organiser des campagnes de sensibilisation, ainsi que des collaborations internationales pour traquer et démanteler les réseaux de trafiquants, surtout que le commerce international de l'ivoire est déclaré illégal depuis 1989, mais que les populations d'éléphants d'Afrique continuent de décroître.

En conséquence, le pays a perdu plus de 80 % de ses éléphants en raison du braconnage. Des inventaires menés par le WWF et ses partenaires dans certains pays africains, dont le Togo, révèlent une diminution de plus de 70 % des populations d'éléphants en l'espace de dix ans.

Selon le coordinateur national d'EAGLE-Togo, « l'éléphant ne dérange pas l'être humain, mais c'est plutôt ce dernier qui provoque l'éléphant voire le menace en occupant son habitat naturel. Si vous présumez un quelconque



dérangement d'une espèce animale protégée comme l'éléphant, vous ne pouvez que le signaler aux services compétents pour des dispositions nécessaires à prendre. Tuer cette espèce animale et avoir l'ingénieuse idée et le matériel à l'appui, d'enlever sa défense en ivoire pour la vente, confirme votre qualité de trafiquant majeur et la loi vous en sera sévèrement appliquée.»

Malgré les mesures juridiques existantes, le

braconnage des éléphants continue d'augmenter et le pays demeure un point de transit majeur pour le commerce illégal d'ivoire. Pourtant, le commerce illégal des espèces sauvages menace la survie de nombreuses espèces, y compris les éléphants.

Il est à noter que cette arrestation fait suite au procès de quatre trafiquants d'ivoire, dont deux Togolais et deux Burkinabè, arrêtés en juin 2024. Jugés, ils ont été

condamnés à une peine d'emprisonnement de trente-six mois, dont vingt-quatre avec sursis, par le Tribunal de Grande Instance de Kara, le 9 octobre 2024.

Le trafic d'espèces sauvages génère d'énormes profits illégaux pour des organisations criminelles complexes, souvent responsables de l'abattage, du transport et de la commercialisation de produits illégaux issus des espèces sauvages.



© vooDoo

Méguas Kozoooh

*Pour en faire plus et avoir
la possibilité de gagner 200%
de bonus et des smartphones*

250F
250Mo

+100F
375Mo

1 jour

***909*250#**



yas.tg

#Alèz

L'ÉVEIL
de la nation

Siège : Agbalépédogan, non loin de la Pharmacie vigueur
Tél : (00228) 22 32 85 95

Directeur de Publication
Sama T. DJOBO

Rédaction :
Biva KPELAFIA
Sam DJOBO
Moudjibou FALANA
Gautier A.
Serge FOLLY

Secrétariat :
AGBERE Takira
Imprimerie :
La Colombe
Tirage :
2 500 exemplaires